



APPEL À CANDIDATURE NATIONALE POUR LE LABEL DU PATRIMOINE EUROPÉEN Edition 2017

Le label du patrimoine européen est une action de l'Union européenne, visant à contribuer au renforcement, chez les citoyens européens et en particulier chez les jeunes, du sentiment d'appartenance à une Union européenne fondée sur des valeurs partagées, une histoire européenne commune et un patrimoine européen commun. La campagne vise également à la valorisation des diversités nationales et régionales et au dialogue interculturel. Les sites, les sites thématiques nationaux et les sites transnationaux peuvent participer. Sont considérés comme site, les monuments, les sites naturels, archéologiques, urbains, industriels, les paysages culturels, les biens et objets culturels ainsi que le patrimoine immatériel lié à un lieu qui ont marqué l'histoire et la culture de l'Europe ou la construction européenne et qui promeuvent les valeurs européennes.

Tous les 2 ans, la Commission européenne organise une procédure de labellisation à l'issue de laquelle un site par pays peut être labellisé. Chaque Etat peut cependant sélectionner deux sites au terme d'une procédure nationale. Pour la Belgique, la procédure, le règlement de sélection et le dossier de candidature sont disponibles à l'adresse suivante: www.culture.be. Un secrétariat constitué de représentants de la Région flamande, la Communauté flamande, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, est responsable de la procédure de sélection au niveau belge. Les sites sélectionnés seront les candidats belges pour le patrimoine européen.

Des informations et des conseils sur le label du patrimoine européen peuvent être obtenus sur les liens suivants :

http://ec.europa.eu/culture/tools/actions/heritage-label_en.htm

http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-1068_fr.htm

Des informations peuvent être obtenues sur les sites qui ont reçu le label :

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-1177_fr.htm

<http://www.tvlink.org/mediadetails.php?key=0cdd98d73b989fcf6c18&title=European+Heritage+Label&titleleft=Consumers>

Le dossier de candidature, rédigé dans une des trois langues nationales (FR – NL – DE), devra être adressé avant le 30 septembre 2016 à l'adresse suivante :

Service public régional de Bruxelles - Bruxelles Développement Urbain - Direction des Monuments et Sites
Rue du Progrès 80, bte 1 - 1035 Bruxelles

Conformément au règlement européen, une version anglaise des dossiers devra également être fournie par le(s) site(s) lauréat(s) pour le 15 février 2017 au plus tard.

Personne de contact :

* Madame Isabelle Leroy tél. : 02/204.24.50 ileroy@sprb.brussels